

# Code of Practice / Code de Pratique

## Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>This Code of Practice is established by the objectives of the Canadian Scottish Terrier Club and the Canadian Kennel Club. Each member has signed a statement agreeing to adherence to this Code of Practice. Disregard for the standards in this code will result in expulsion and barring membership from Canadian Scottish Terrier Club.</p> <p>As a member of the Club, I agree and will adhere to the following:</p>	<p>Ce code d'éthique est établi par les objectifs du Canadian Scottish Terrier Club. Chaque membre a signé une déclaration acceptant d'adhérer à ce code d'éthique. Le non-respect des normes de ce code entraînera l'expulsion et l'interdiction de devenir membre du Canadian Scottish Terrier Club.</p> <p>En tant que membre du Club, j'accepte et respecterai ce qui suit:</p>
--	---

<b>Purpose</b>	<b>Objet</b>
<p>This Code of Practice shall apply to all breeders who are members of The Canadian Scottish Terrier Club and The Canadian Kennel Club. Its purpose shall be to provide breeders with mandatory standards and requirements relating to the proper maintenance, breeding, selling and overall protection of their chosen breed(s).</p> <p>It shall be the aim of every breeder to breed healthy and sound dogs in both mind and body to ensure that the dogs are true to their heritage.</p> <p>It shall also be the responsibility of every breeder to adhere at all times to proper and ethical business practices when buying, breeding, selling and placing their dogs.</p>	<p>Le présent code de pratiques s'applique à tous les éleveurs qui sont membres du Canadian Scottish Terrier Club et du Canadian Kennel Club. Son but est de fournir aux éleveurs des normes et des exigences obligatoires relatives à l'entretien, à la sélection, à la vente et à la protection globale de la ou des races choisies.</p> <p>L'objectif de chaque éleveur doit être d'élever des chiens sains et sains dans l'esprit et le corps afin de s'assurer que les chiens sont fidèles à leur héritage.</p> <p>Il incombe également à chaque éleveur de respecter en tout temps des pratiques commerciales appropriées et éthiques lors de l'achat, de l'élevage, de la vente et du placement de ses chiens.</p>

<b>Breeding Principles</b>	<b>Principes d'élevage</b>
<p>The breeding of dogs is a serious responsibility; therefore, the decision to breed should never be taken lightly. To this end, every breeder, or prospective breeder, must be willing to embrace the following general principles:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) Be prepared to make a serious commitment of both time and financial resources in order to ensure that a proper breeding program can be carried out.</li><li>(b) Be prepared to provide for the well-being of the dogs, both while in your care as well as in the ultimate placement of the dogs.</li><li>(c) Be prepared to work hard to preserve and maintain the breed for future generations through the judicious selection of breeding</li></ul>	<p>L'élevage des chiens est une responsabilité sérieuse; Par conséquent, la décision de se reproduire ne doit jamais être prise à la légère. À cette fin, tout éleveur ou éleveur potentiel doit être disposé à adopter les principes généraux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) Être prêt à consacrer sérieusement du temps et des ressources financières afin d'assurer la mise en œuvre d'un programme d'élevage approprié.</li><li>(b) Soyez prêt à assurer le bien-être des chiens, tant pendant que vous êtes sous vos soins que lors du placement final des</li></ul>

# Code of Practice / Code de Pratique

## Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>stock.</p> <p>(d) Be prepared to share knowledge that is gained through experience with fellow breeders, particularly those who are novices.</p>	<p>chiens.</p> <p>(c) Être prêt à travailler fort pour préserver et maintenir la race pour les générations futures en sélectionnant judicieusement les reproducteurs.</p> <p>(d) Être prêt à partager les connaissances acquises par l'expérience avec d'autres éleveurs, en particulier ceux qui sont novices.</p>
---	---

General Responsibilities	Responsabilités Générales
<p>The following are a set of general responsibilities that shall be understood and accepted by all CKC member breeders:</p> <p>(a) Every breeder shall be conversant with and fully adhere to the <i>By-laws</i>, rules, regulations, policies and procedures of CKC, as well as the requirements of the <i>Animal Pedigree Act (APA)</i>.</p> <p>(b) All litters and all dogs in each litter shall be registered with the CKC. Litter registrations shall be forwarded to CKC as soon as is reasonably possible after the birth of the dogs. Upon the sale of each dog from any litter, breeders shall transfer ownership and register each dog in the name of the purchaser in accordance with stated requirements.</p> <p>(c) At all times the dogs shall be provided with proper housing, nutrition, health care and necessary exercise.</p> <p>(d) Every breeder shall make a conscientious effort to learn about structure, movement and behavior, understand and stay current with inherited traits, congenital and hereditary health problems related to their breed, and to have a basic knowledge of health care and first aid.</p> <p>(e) Breeders are encouraged to regularly test for health and genetic problems and are encouraged to openly share the results of all such testing that is undertaken. They should also follow recommended protocols for the control of genetic disease.</p> <p>(f) Every breeder shall maintain current and accurate records pertaining to their breeding program, the particulars of all dog registrations and all sales transactions.</p> <p>(g) No breeder shall sell or donate dogs for the</p>	<p>Voici un ensemble de responsabilités générales qui doivent être comprises et acceptées par tous les éleveurs membres de CKC:</p> <p>(a) Tout éleveur doit connaître et respecter pleinement les règlements administratifs, les règles, les règlements, les politiques et les procédures de CKC, ainsi que les exigences de la Loi sur la généalogie des animaux (LPA).</p> <p>(b) Toutes les portées et tous les chiens de chaque portée doivent être enregistrés auprès du CCC. L'enregistrement des portées doit être transmis à CKC dès que possible après la naissance des chiens. Lors de la vente de chaque chien de n'importe quelle portée, les éleveurs doivent transférer la propriété et enregistrer chaque chien au nom de l'acheteur conformément aux exigences énoncées.</p> <p>(c) En tout temps, les chiens doivent recevoir un logement, une nutrition, des soins de santé et l'exercice nécessaires.</p> <p>(d) Chaque éleveur doit faire un effort consciencieux pour en apprendre davantage sur la structure, le mouvement et le comportement, comprendre et se tenir au courant des traits héréditaires, des problèmes de santé congénitaux et héréditaires liés à sa race, et avoir une connaissance de base des soins de santé et des premiers soins.</p> <p>(e) Les sélectionneurs sont encouragés à effectuer régulièrement des tests de dépistage de problèmes de santé et de problèmes génétiques et sont encouragés à partager ouvertement les résultats de tous les tests effectués. Ils doivent également suivre les protocoles recommandés pour le contrôle des maladies génétiques.</p>

# Code of Practice / Code de Pratique

## Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>purpose of their being auctioned, raffled or to pet stores.</p>	<p>(f) Chaque éleveur doit tenir des registres à jour et exacts concernant son programme d'élevage, les détails de toutes les inscriptions de chiens et toutes les transactions de vente.</p> <p>(g) Il est interdit à l'éleveur de vendre ou de faire don de chiens aux fins de vente aux enchères, de tirage au sort ou d'animaleries.</p>
--	--

<b>Breeding Practices</b>	<b>Pratiques d'élevage</b>
<p>In order to attain the goal of producing quality dogs, a breeder must give priority to producing dogs that are healthy and sound in both mind and body, and to selecting breeding stock that conforms to the requirements as defined by the Rules of Eligibility (ROE) for each breed where available.</p> <p>(a) Use dogs that are known to be of sound health and stable temperament.</p> <p>(b) Choose both a sire and dam that have reached such maturity that they can produce and raise a healthy litter.</p> <p>(c) Assure that all breeding documents and registrations are available for inspection and completely in order.</p> <p>(d) As the owner of a stud dog, ensure that the owner of the dam has the ability and the necessary facilities to successfully whelp, raise and assure the future well-being of any resulting litter.</p> <p>(e) As the owner of the dam, ensure that the owner of the sire has the knowledge and experience to provide a safe and proper mating, including the diligent care of the dam.</p>	<p>Afin d'atteindre l'objectif de produire des chiens de qualité, l'éleveur doit donner la priorité à la production de chiens sains et sains d'esprit et de corps, et à la sélection de reproducteurs conformes aux exigences définies par les règles d'admissibilité (RE) pour chaque race, le cas échéant.</p> <p>(a) Utiliser des chiens connus pour être en bonne santé et au tempérament stable.</p> <p>(b) Choisir un taureau et une mère qui ont atteint une maturité telle qu'ils peuvent produire et élever une portée saine.</p> <p>(c) S'assurer que tous les documents d'élevage et les enregistrements sont disponibles pour inspection et en parfait état.</p> <p>(d) En tant que propriétaire d'un étalon, s'assurer que le propriétaire de la mère a la capacité et les installations nécessaires pour mettre bas, élever et assurer le bien-être futur de toute portée qui en résulte.</p> <p>(e) En tant que propriétaire de la mère, s'assurer que le propriétaire du taureau possède les connaissances et l'expérience nécessaires pour assurer un accouplement sûr et approprié, y compris le soin diligent de la mère.</p>

<b>Selling Practices</b>	<b>Pratiques de Vente</b>
<p>All breeders have a serious responsibility when selling dogs to purchasers, whether they are fellow breeders or members of the general public. To fulfill this responsibility and without limiting the specifics of <u>The By-laws</u>, rules, regulations, policies and procedures and the <i>Animal Pedigree Act</i>, all CKC breeders shall adhere to the following general sales practices:</p> <p>(a) Dogs must never be sold on a "with or without papers" basis. As noted in Section III. (b)</p>	<p>Tous les éleveurs ont une grande responsabilité lorsqu'ils vendent des chiens à des acheteurs, qu'ils soient des éleveurs ou des membres du grand public. Pour s'acquitter de cette responsabilité et sans limiter les spécificités des règlements administratifs, des règles, des règlements, des politiques et des procédures et de la Loi sur la généalogie des animaux, tous les éleveurs de CKC doivent adhérer aux pratiques générales de vente suivantes:</p>

# Code of Practice / Code de Pratique

## Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



<p>above, all dogs must be registered with CKC.</p> <p>(b) In accordance with <u>The By-laws</u>, the breeder is responsible for the submission of and payment for all registration applications. Such costs may be included in the price of the dog. Under no circumstances shall the buyer be asked to submit or pay for any applications to register or transfer the ownership of a dog.</p> <p>(c) All dogs must be uniquely and permanently identified with an approved Canadian Standard microchip transponder or a tattoo, prior to leaving the breeder's premises.</p> <p>(d) Potential purchasers of dogs shall be reasonably screened for their suitability and capability to own and meet the needs of the particular breed. The concept of a dog being a lifetime commitment should always be reinforced with the purchaser.</p> <p>(e) Breeders shall represent their dogs to prospective purchasers with honesty and integrity.</p> <p>(f) Breeders shall commit themselves to assisting novice dog owners in understanding the breed. They shall also encourage new dog owners to become involved in the activities of the sport of purebred dogs and inform them about the values in becoming a member of CKC.</p> <p>(g) Breeders shall provide a written sales agreement containing the name of the purchaser, the date of sale, a statement confirming that the dog is purebred, the name of the breed and the dog's unique identification number. In addition, all terms and conditions of the sale, including a return or replacement policy, shall be clearly defined. The agreement shall be properly dated and signed by all parties.</p> <p>(h) Breeders shall provide the purchaser with a reasonable written guarantee that protects the dog, the purchaser and the seller.</p> <p>(i) Regardless of age, spaying or neutering of all dogs sold as companions should be actively encouraged.</p> <p>(j) Purchasers should be provided with copies of all relevant documentation, including such things as CKC registration documentation, copies of non-breeding agreements, completed sales agreements, guarantees, health and vaccination records, and a set of instructions on the care, training and diet for the dog.</p>	<p>(a) Les chiens ne doivent jamais être vendus "avec ou sans papiers". Comme il est indiqué à la section III (b) ci-dessus, tous les chiens doivent être enregistrés auprès de CKC.</p> <p>(b) Conformément aux règlements administratifs, l'éleveur est responsable de la présentation et du paiement de toutes les demandes d'inscription. Ces coûts peuvent être inclus dans le prix du chien. En aucun cas, l'acheteur ne doit être invité à présenter ou à payer des demandes d'enregistrement ou de transfert de propriété d'un chien.</p> <p>(c) Tous les chiens doivent être identifiés de manière unique et permanente à l'aide d'un transpondeur à micropuce ou d'un tatouage approuvé par la Norme canadienne avant de quitter les locaux de l'éleveur.</p> <p>(d) Les acheteurs potentiels de chiens doivent faire l'objet d'une évaluation raisonnable pour déterminer leur aptitude et leur capacité à posséder et à répondre aux besoins de la race particulière. Le concept d'un chien comme un engagement à vie doit toujours être renforcé avec l'acheteur.</p> <p>(e) Les éleveurs doivent représenter leurs chiens auprès des acheteurs potentiels avec honnêteté et intégrité.</p> <p>(f) Les éleveurs s'engagent à aider les propriétaires de chiens novices à comprendre la race. Ils doivent également encourager les nouveaux propriétaires de chiens à s'impliquer dans les activités sportives des chiens de race pure et les informer sur les valeurs de devenir membre de CKC.</p> <p>(g) Les éleveurs doivent fournir un contrat de vente écrit contenant le nom de l'acheteur, la date de la vente, une déclaration confirmant que le chien est de race pure, le nom de la race et le numéro d'identification unique du chien. De plus, toutes les conditions de la vente, y compris une politique de retour ou de remplacement, doivent être clairement définies. L'entente doit être datée et signée par toutes les parties.</p> <p>(h) Les éleveurs doivent fournir à l'acheteur une garantie écrite raisonnable qui protège le chien, l'acheteur et le vendeur.</p> <p>(i) Quel que soit l'âge, la stérilisation de tous les chiens vendus comme compagnons devrait être activement encouragée.</p> <p>(j) Les acheteurs doivent recevoir des copies de tous les documents pertinents, y compris les</p>
---	--

# Code of Practice / Code de Pratique

Canadian Scottish Terrier Club / Canadien des Terriers écossais



	<p>documents d'enregistrement de CKC, les copies des accords de non-reproduction, les contrats de vente remplis, les garanties, les dossiers de santé et de vaccination, ainsi qu'un ensemble d'instructions sur les soins, le dressage et l'alimentation du chien.</p>
--	---